

## Séminaire des chefs de projet régionaux SPLS

### Bilan de SPLS V2 et présentation de SPLS V3

3 mars 2016

L'objectif du séminaire des chefs de projet régionaux SPLS était de présenter les nouveautés de la version 3 de l'outil, qui relèvent d'évolutions majeures. Ce séminaire a également permis de dresser un bilan du déploiement et de l'utilisation de l'application SPLS-Galion dans les régions entre 2012 et 2015. La poursuite du déploiement en 2016 et les chantiers en cours, en lien avec le projet SPLS, ont également fait l'objet d'une présentation dans le cadre du séminaire.

L'ensemble des supports de ce séminaire (support général de présentation et supports des interventions) est disponible dans l'espace collaboratif SPLS sur le site [financement-logement-social.gouv.fr](http://financement-logement-social.gouv.fr).

#### Ordre du jour

##### Introduction

1. Bilan de SPLS V2
2. Bilan des groupes de travail
3. Chantiers en cours
4. Présentation de SPLS V3
5. Retours sur la dématérialisation

##### Prochaines étapes

#### Participants

Etaient présents :

NOM	PRENOM	ENTITE
ALBERTINI-FOURBIL	Hélène	ARCA – USH Champagne-Ardenne
ALLARD	Isabelle	DREAL Auvergne - Rhône-Alpes
BAILLET	Claire	AR HLM Poitou-Charentes
BASTIAT	Marie	DGALN / DHUP / PH2
BERTET	Mathilde	USH Franche-Comté
BOUGENOT	Nelly	DREAL Bourgogne - Franche-Comté
BOUJOT	Céline	DREAL Pays de la Loire
BONNIEL-CHALIER	Louise	AR HLM Rhône-Alpes
CALMES	Guillaume	AR HLM Basse-Normandie

CANU	Christophe	USH
CASTEL	Mathieu	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
CISSE	Djeinaba	AR HLM Picardie
COUTANT	Véronique	DGALN / DHUP / PH4, Equipe projet nationale
DECREAU	Sarah	USH Haute-Normandie
DELHAYE	François	AR HLM Nord-Pas-de-Calais
DEMOULIN	Vincent	DREAL Pays de la Loire
DURANDO	Cécile	USH Centre Val de Loire
ESCLARMONDE	Isabelle	Cerema DTerEST
FAUCON	Michèle	DREAL Bretagne
FRISON	Anne-Marie	DREAL Grand Est
GADEA	Michèle	Cerema Méditerranée
GOURNAY	Brice	ARCA – USH Champagne-Ardenne
GRAVELIN	Anne-Lise	AR Auvergne
GRUSZKA	Diane	DREAL Nord-Pas-de-Calais - Picardie
HEMERET	Marc	AR HLM Aquitaine
HOUISSE	Cyril	CPH / DONC
KERHERVE	Emmanuel	DREAL Nord-Pas-de-Calais - Picardie
LEPLAT	Claire	DGALN / DHUP / PH
LIAUTARD	Marie-Christine	ARO Habitat Bretagne
LILAS	Marie-Claude	DREAL Bretagne
LIMAT	Valérie	DREAL Bourgogne - Franche-Comté
LINQUETTE	Laurent	DGALN / DHUP / PH4
LOSSET	Marie	CDC
LUTZ	Guillaume	AREAL
MANESCAU	Emmanuelle	UESL / Action Logement
MANTOAN	Fabrice	ANRU DSI
MENIGOZ	Lucie	AORIF
MENU	Claudine	DREAL Grand Est
NEVE	François	DREAL Normandie
PARAT	Magali	DREAL Aquitaine
PRZYBYLSKI	Mathieu	DGALN / DHUP / PH4, Equipe projet nationale
RAMANGASOAVINA	Tina	CDC
RAYNAL	Maguy	USH Midi-Pyrénées
TAVANO	Lauriane	DREAL Auvergne - Rhône-Alpes
VERNA	Laurence	DREAL Normandie
WACK	Laurence	DREAL Grand Est
ZUELGARAY	Thomas	DRIHL
ALAOUI	Omar	EY, Equipe projet nationale
D'ANDURAIN	Camille	EY, Equipe projet nationale

## Introduction

C. Leplat, DHUP / PH

M. Przybylski, DHUP / PH4

- Le déploiement de l'application SPLS-Galion, initié dans des régions pilotes en 2012 et actuellement déployé sur la quasi-totalité des régions métropolitaines, a suscité de très bons retours de la part des acteurs locaux intégrés à la démarche.
  - Ces acteurs (chefs de projet régionaux, composés de représentants des DREAL et des AR HLM) étant pour la plupart présents au séminaire, l'équipe projet nationale les remercie pour leur implication durable et leur activité.
- Avec l'avènement de l'outil opérationnel SPLS, une **forte montée en charge de la programmation** a été constatée, et certaines régions ont pu ainsi réaliser, en 2015, leur meilleure année en termes de programmation de logements locatifs sociaux.
  - Déjà, plus de 80 000 logements locatifs sociaux ont déjà été programmés pour l'année 2016 (hors Ile-de-France et départements et régions d'Outre-Mer).
  - Cette vision sera complétée par l'intégration à partir de 2016 de l'ensemble des maîtres d'ouvrage et du gestionnaire Ville de Paris de la région Ile-de-France dans SPLS. Actuellement, seule une vingtaine d'organismes franciliens utilise l'application.
- La version 3 de l'outil présentée lors de ce séminaire a été conçue avec le soutien financier du Secrétariat Général à la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), en particulier sur les fonctionnalités liées à la dématérialisation.
  - A partir de janvier 2017, les fonctionnalités liées à **la dématérialisation** du processus d'instruction, actuellement en expérimentation dans des territoires des régions Bretagne et Pays de la Loire, seront généralisées à l'échelle nationale.
  - Cette possibilité répond à un engagement et à de fortes demandes exprimées notamment par les maîtres d'ouvrages lors des déploiements.
- Mathieu Przybylski, qui mène le projet SPLS depuis sa conception, annonce son départ du bureau PH4, qui sera effectif au 1<sup>er</sup> mai 2016.
  - Véronique Coutant continuera de suivre le projet, sous la direction à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016 de Laurent Linquette, le nouveau chef de bureau.

## 1. Bilan de SPLS V2

Cf. pages 5 à 12 du support du séminaire

### V. Coutant, DHUP / PH4

- Le déploiement de l'application SPLS étant aujourd'hui achevé dans une majorité des régions métropolitaines, il est à noter que les outils mis en place pour assurer un accompagnement efficace au niveau local **resteront en place** pour un accompagnement optimal tout au long de la vie du projet.
- Les chiffres sur le nombre d'habilitations à SPLS (nombre d'utilisateurs habilités à consulter ou saisir dans l'application) indiquent que l'accès à l'application a été quadruplé en un temps très court, cette situation montrant l'intérêt manifeste des maîtres d'ouvrage à rejoindre la démarche.
- Les chiffres de la programmation 2016 enregistrée dans SPLS ont été présentés en séance.
  - Ces chiffres traduisent une participation profonde, certaines régions étant pressenties pour **dépasser les objectifs annuels** en termes de logements locatifs sociaux. La sur-programmation ainsi obtenue permet de disposer d'un vivier d'opérations prévisionnelles.
    - Toutes ces opérations n'ont pas vocation à être effectivement mises en œuvre, les gestionnaires constatant d'ordinaire un pourcentage connu par région (moyenne sur plusieurs années) d'opérations annulées ou reportées.
  - Les résultats pour la programmation dans la région Ile-de-France remontés à travers SPLS restent faibles. Ceci est principalement dû au fait que **seuls vingt maîtres d'ouvrage** franciliens travaillent actuellement sur SPLS, la seconde vague de déploiement n'ayant pas encore lieu dans cette région.
- Les 63 chartes de gestion actuellement validées et remontées à l'équipe projet nationale recensent l'ensemble des règles d'instruction des dossiers de demandes d'aide à la pierre au sein d'un territoire.
  - L'élaboration de ces chartes pendant le déploiement de l'application a suscité un grand intérêt de la part des acteurs du terrain, tant dans le processus d'écriture, qui a permis de partager plus profondément les contraintes et les objectifs de chacun, que dans la finalité du document, qui permet d'avoir une formalisation des pratiques réelles de l'instruction sur le territoire.
  - Ces éléments ont fréquemment été partagés avec d'autres financeurs du logement locatif social.
  - Dans le cadre notamment des fusions régionales de 2016, des travaux d'homogénéisation de ces chartes sont prévus par certains chefs de projet régionaux.

## **Interventions et témoignages**

Les régions Basse-Normandie et Rhône-Alpes-Auvergne avaient été invitées à présenter un témoignage de l'utilisation de SPLS dans leur région. Ces témoignages ont été complétés par des interventions pour les régions Nord-Pas-de-Calais (et Picardie), Alsace (et Champagne-Ardenne et Lorraine), Aquitaine (et Limousin et Poitou-Charentes), et Ile-de-France.

### **Témoignage de l'ex-région Basse-Normandie**

#### **G. Calmès, AR HLM Basse-Normandie**

Cf. le support dédié : « *Presentation\_demarche\_BN\_pour\_reunion\_chefs\_de\_pro\_03-03-2016.pdf* »

- Le déploiement de l'application dans la région s'est déroulé de manière très satisfaisante, malgré quelques questionnements liés à la campagne d'ouverture des droits (habilitations).
  - Dans le cadre de cette campagne, les chefs de projet régionaux devaient déterminer le périmètre du déploiement en indiquant les organismes concernés par la démarche, et expliquer à ces organismes quels étaient les profils attendus pour des demandes d'habilitations.
- La période de formation à l'outil pour les futurs utilisateurs de SPLS s'est bien déroulée et a été bien appréciée, notamment en ce qu'elle a permis de lancer les discussions entre maîtres d'ouvrage et gestionnaires sur les besoins et les contraintes dans le processus de programmation et dans le processus d'instruction.
- En région Basse-Normandie, les Directions Départementales du Territoire (DDT) se sont fortement impliquées dans la rédaction des chartes de gestion territoriale.
  - Le diagnostic des différentes méthodes et pratiques d'instruction réalisé en amont de la rédaction des chartes a permis d'obtenir des éléments précis pour construire la charte de chaque territoire de gestion.
  - Cette étape n'a pas rencontré de difficulté, a fortiori parce que la Basse-Normandie comprend peu de gestionnaires délégataires (c'est-à-dire peu de processus différenciés de ceux de l'Etat) et parce que la rédaction des chartes n'avait pas vocation à remettre en cause les pratiques, mais plutôt à les expliciter et à les formaliser.
- L'objectif de finaliser le déploiement en 2015 pour une opérationnalité de l'application pour la programmation 2016 a été atteint en région Basse-Normandie.
  - Le prochain enjeu pour cette région demeure les conséquences de la fusion des régions Basse-Normandie et Haute-Normandie sur les pratiques des organismes.

### **Témoignage de l'ex-région Rhône-Alpes et de l'ex-région Auvergne**

#### **I. Allard, ex-DREAL Rhône-Alpes**

#### **L. Tavano, ex-DREAL Auvergne**

Cf. le support dédié : « *20160302-PresentationSPLS-JourneePresentationV3.pdf* »

- Le déploiement en région Rhône-Alpes a pu répondre à des difficultés d'ordre opérationnel, dues au fait que les entités gestionnaires ne voyaient pas dans SPLS-Galion une opportunité, et préféreraient conserver leurs outils historiques de gestion. Un **travail conséquent d'accompagnement et de conduite du changement** a été nécessaire pour que les organismes comprennent l'intérêt présenté par le nouvel outil, et le prennent en main de façon efficace.
  - Plusieurs sessions de formation ont été réalisées, ainsi que des séances de rattrapage complémentaires, pour que tous les acteurs de la région soient au même niveau de connaissance et de compétence.
    - Ces sessions de formation ont notamment permis d'être en situation d'échange permanent avec les utilisateurs de l'outil, qui pouvaient, dès lors, remonter aisément leurs difficultés et relever des points de dysfonctionnement des outils en place au niveau local.
  - L'équipe projet régionale a choisi d'indiquer l'obligation de saisir dans SPLS pour la programmation 2016.
  - La possibilité à travers SPLS d'utiliser au mieux les opportunités de l'ensemble du système d'information de la DHUP (accès à l'infocentre SPLS-SISAL) a été une incitation pour les gestionnaires à déployer l'outil.
- Des ateliers ont été organisés pour analyser les différentes pratiques des gestionnaires et des bailleurs, qui ont notamment permis de poser les éléments de calendrier de la programmation.
  - Les DDT notamment ont fortement participé à ces ateliers.
- Le choix de l'équipe régionale en Rhône-Alpes a été de faire rédiger une charte de gestion régionale sur la base de ces analyses.
  - Pour la région Auvergne, qui connaît un contexte différent, les gestionnaires ont été invités à proposer une charte de gestion par territoire de gestion.
- Un bilan de l'activité SPLS dans les deux régions fusionnées est à prévoir en 2016.
  - Dans le cadre de la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, **une nouvelle charte de gestion sera rédigée** (pour 2017). Elle couvrira l'ensemble du territoire de la nouvelle région. Les pratiques étant aujourd'hui très hétérogènes sur les deux régions et un seul bailleur étant commun aux deux territoires, des travaux d'harmonisation des processus sont à prévoir.

### Témoignage de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais

#### E. Kerhervé, ex-DREAL Nord-Pas-de-Calais

#### F. Delhaye, AR HLM Nord-Pas-de-Calais

- A partir d'avril 2016, des ateliers seront organisés au sein de la nouvelle DREAL Nord-Pas-de-Calais - Picardie dans le but de faire converger les différentes pratiques territoriales de programmation et d'instruction.

- Le Nord-Pas-de-Calais, contrairement à la Picardie, ne dispose pas de charte de gestion territoriale. Dans l'optique des ateliers d'harmonisation du processus d'instruction, une charte de gestion pourra éventuellement être rédigée pour formaliser les pratiques dans les territoires du Nord-Pas-de-Calais.
- Il est à noter que les pratiques sont actuellement très différentes entre les deux ex-régions, notamment en raison de contextes distincts : la région Nord-Pas-de-Calais comporte surtout des bailleurs régionaux, alors qu'ils sont notamment départementaux pour la Picardie, et la Picardie comporte un grand nombre de gestionnaires délégués.

## Témoignage de l'ex-région Alsace

**A.-M. Frison et L. Wack, ex-DREAL Alsace**

**G. Lutz, AREAL**

- Les DREAL Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ont fusionné en une nouvelle entité, qui s'établira à Metz. L'équipe consacrée au projet SPLS n'a pas encore été identifiée.
- La fusion des trois régions devra aboutir à une vision commune sur l'utilisation de SPLS et les pratiques de programmation et d'instruction.
  - Lors de son déploiement de l'outil SPLS en 2015, la région Alsace a pu profiter de l'expérience de la région Lorraine, déployée en 2014.
  - Les pratiques restent toutefois très hétérogènes au sein de la nouvelle région. L'Alsace dispose, par exemple, d'un seul guide de gestion régional, alors que la Champagne-Ardenne en a rédigé plusieurs. En outre, les calendriers diffèrent grandement, l'Alsace fixant traditionnellement sa programmation de l'année N en avril à juin N (anticipé en 2016 à mi-février), alors que la Lorraine en dispose dès septembre de l'année N-1.
  - Les régions prévoient une homogénéisation des pratiques sur le nouveau territoire dans un délai de 2 à 3 ans.

## Témoignage de l'ex-région Aquitaine

**M. Hémeret, AR HLM Aquitaine**

- Le déploiement de SPLS-Galion en Aquitaine n'est pas encore suffisamment avancé pour traiter la question du rapprochement des DREAL et AR HLM au sein de la nouvelle région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes.
  - Les régions Limousin et Poitou-Charentes ayant déployé SPLS-Galion en 2014, un travail sur l'harmonisation des processus opérationnels au sein de la nouvelle région pourra être fait en parallèle du déploiement en Aquitaine.
  - La fusion effective des équipes SPLS en DREAL pourrait avoir lieu en 2017.

- Les nouvelles équipes devront prévoir une harmonisation notamment des échéances données dans les chartes régionales, de manière à proposer une charte commune sur l'ensemble du nouveau territoire à partir de 2017.

## Témoignage de la région Ile-de-France

### L. Menigoz, AORIF

- Le déploiement initial en Ile-de-France a été satisfaisant, et s'est traduit notamment par une charte régionale très acceptée des utilisateurs.
  - La réunion régionale de bilan de l'utilisation de l'application a souligné la grande attente des maîtres d'ouvrage à l'égard des fonctionnalités de dématérialisation.
- Le déploiement de l'application SPLS est en cours dans la région Ile-de-France, et concernera en 2016 environ 170 organismes en complément de la vingtaine d'organismes déjà intégrés. Le début de cette généralisation du déploiement, qui concernera aussi le gestionnaire Ville de Paris, sera sanctionné par l'envoi d'un courrier officiel dans les prochains jours.
  - Cette seconde vague de déploiement sera également l'occasion de tester un nouveau mode de traitement de la campagne d'ouverture des droits des maîtres d'ouvrage à SPLS, à travers le GIP-SNE.

## Questions

**Grâce à l'utilisation de SPLS, la remontée à la DHUP (et notamment au bureau PH2) des informations sur la programmation est désormais plus rapide. Néanmoins, les DREAL soulignent le fait que ce calendrier mis en place est extrêmement resserré et dépend en particulier de la communication des objectifs locaux lors des Comités Régionaux de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) et de la parution de l'avis annuel sur la fixation annuelle des loyers conventionnés (« circulaire loyers »).**

La DHUP note ce point et la demande des régions d'un besoin d'avancer dans le temps la diffusion du barème de la circulaire sur les loyers.

**La fusion des régions décidée dans la loi du 16 janvier 2015 engage la fusion des DREAL des régions concernées, ce travail de réorganisation étant actuellement en cours. Les Associations Régionales HLM ont-elles également engagé une telle réflexion de fusion ?**

Une nouvelle organisation est effectivement en cours de discussion pour les AR HLM, et une mission d'état des lieux de chaque AR est en cours. Plusieurs modalités de fonctionnement sont envisagées, parmi lesquelles l'option d'une fusion effective, comme pour les DREAL. Cette décision devra être prise *a priori* pour la fin de l'année 2017, et des modes d'organisation provisoires avec les DREAL fusionnées devront être prévus entre AR concernées.

Néanmoins, la nécessité de conserver un ancrage de proximité avec les maîtres d'ouvrage et le fait qu'il n'existe pas de modèle de fonctionnement unique pour les AR HLM rendent difficile l'option d'une fusion de même niveau que celle en cours pour les DREAL.



## 2. Bilan des groupes de travail

Cf. pages 13 à 16 du support du séminaire

M. Przybylski, DHUP / PH4

V. Coutant, DHUP / PH4

- Pour élargir le périmètre du projet SPLS et l'ouvrir aux partenaires de l'Etat, plusieurs groupes de travail ont été organisés.
- Cette démarche permet en particulier de viser à l'**exhaustivité des données du financement du logement locatif social**, à travers une vérification et un partage des sources d'information.
  - La convention nationale d'accès et de diffusion des données du financement du logement locatif social, qui a posé le cadre de l'utilisation et de l'exploitation des données des infocentres et permis l'ouverture d'accès aux infocentres SISAL-SPLS aux partenaires signataires, donne à ces partenaires la possibilité de tester l'organisation des SI Logement, et de préparer les collaborations et partages de données ou de flux.
  - Outre les deux formations à destination des partenaires signataires prévues les 12 et 14 avril 2016 prochains, une troisième session sera organisée en mai 2016.
- La DHUP se réunit avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre d'un groupe de travail traitant des possibilités d'**interface entre SPLS-Galion et le système d'information de la CDC** utilisé pour l'instruction des demandes d'aide à la pierre (ALLEGRO).
  - Ce groupe de travail a été reconnu par la Direction des Prêts Habitat de la CDC comme un projet particulièrement important, et sur lequel de nouveaux moyens seront prochainement déployés.
  - L'objet de ce groupe de travail, qui s'inscrit dans la démarche « Dites-le-nous une fois », est de travailler à la simplification du partage des données fournies par les maîtres d'ouvrage aux deux organismes instructeurs. Ce projet participe ainsi à assurer la fluidité de la demande globale de financement pour le maître d'ouvrage.
  - La connaissance de la DHUP sur les pratiques d'instruction locales, obtenue à travers le déploiement de l'application SPLS, permet à l'équipe projet nationale de proposer à la CDC son expérience en la matière.
  - L'organisation des échanges des maîtres d'ouvrage avec la CDC différant de l'organisation des échanges avec l'Etat ou ses délégataires, les modalités de mises en place d'une interface entre SPLS-Galion-SISAL et ALLEGRO pour tous les produits de financement et toutes les natures d'opération est trop complexe. De ce fait, le groupe de travail a décidé de traiter d'abord de l'offre nouvelle
  - Cette interface pourrait faire l'objet d'une expérimentation dans un territoire particulier. Le projet est toutefois actuellement trop peu avancé pour définir des éléments de calendrier précis. Les temporalités sont estimées similaires à celles de

l'interfaçage avec CHORUS (2 à 3 ans), des questions de conduite du changement étant également soulevées dans le cadre de ce projet.

- Le groupe de travail « **Interface bailleur** », qui réunit la DHUP et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), est piloté par l'USH. Il a pour but de définir les besoins pour l'interfaçage de SPLS avec des outils propres des maîtres d'ouvrage utilisateurs de SPLS, et la transmission de pièces-jointes et de données entre les systèmes.
  - Ce groupe de travail a été mis en suspens en attente de la stabilité du système SPLS (aujourd'hui atteinte), ce afin de garantir la pertinence des réflexions à engager.
  - La définition de SPLS-Galion comme outil réglementaire de l'instruction, prochainement inscrite dans le Code de la Construction et de l'Habitation, est appelée à favoriser l'émergence de systèmes logiciels conçus par les éditeurs pour s'interfacer facilement avec l'outil SPLS.
- Le groupe de travail « **Action Logement** » réunit la DHUP et l'UESL et étudie les opportunités d'ouverture des systèmes d'information de la DHUP à l'UESL. Ce groupe doit permettre notamment de mieux identifier les manques d'information sur les opérations en partie financées par l'UESL.
  - L'UESL ne disposant pas de système propre pour le logement locatif social, ce groupe de travail s'appuie sur l'opportunité d'utiliser SPLS-Galion-SISAL, plutôt que de recréer de toutes pièces un système dont les fonctionnalités seraient identiques à celle de SPLS-Galion-SISAL. Ce choix devra prendre en compte la réorganisation en cours de l'UESL, sachant que les Comités Interprofessionnels du Logement (CIL) continueront d'exister au moins jusque juin 2016.
  - Un point devra être effectué par la DHUP et l'UESL sur l'utilisation effective de la nouvelle pièce justificative « Accord de principe de financement de l'UESL », afin de mieux saisir et valoriser la participation de l'Action Logement dans le financement du logement locatif social en France.

## Questions

### ***Dans le cadre de l'ouverture des données, est-il possible d'obtenir plusieurs accès aux infocentres par AR HLM ?***

L'ouverture des accès des AR HLM à l'infocentre SPLS est actuellement réduite à une personne par AR, sur la base d'une liste remontée par la Fédération Nationale des Associations Régionales HLM (FNAR). Cette restriction est liée au coût financier d'accès à cet outil externe de la DHUP et correspond à une participation au coût d'une licence BusinessObjects et au coût de maintenance, assurée ici par la FNAR. Néanmoins, les accès existants dans les AR à d'autres infocentres (dans le cadre notamment du SNE) peuvent être valorisés et élargis à l'infocentre SPLS. Il est à remarquer que l'infocentre SPLS et l'infocentre SISAL, aujourd'hui artificiellement séparés, seront prochainement rapprochés en un unique infocentre SISAL.

***Dans le cadre de l'ouverture des données, les Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) peuvent-elle avoir accès à l'application SPLS ou à l'infocentre ?***

Certaines DDCS instruisent directement dans l'outil Galion des opérations spécifiques liées à leur activité, telles que des opérations de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) ou d'Aires des Gens du Voyage (ADGV). Hors ces DDCS spécifiques, il n'est actuellement pas prévu d'ouvrir l'application SPLS à ces acteurs.

Des accès à l'infocentre SISAL pourraient être envisagés, sous condition d'un besoin réel de la part de ces utilisateurs. Il est à noter que la maîtrise des fonctionnalités des infocentres nécessite un investissement constant.

***Dans le cadre du groupe de travail Interfaces, un travail spécifique sur les utilisateurs de l'outil AGAPEO est-il prévu ?***

L'inscription de SPLS-Galion comme outil d'instruction dans le CCH prend en compte l'existence d'autres outils et notamment celle d'AGAPEO, outil actuellement utilisé à la place de SPLS dans les communautés de Rennes Métropole et de Grenoble Alpes Métropole. La communauté urbaine de Dunkerque, autrefois utilisatrice d'AGAPEO, a abandonné cet outil en 2013. Des échanges d'information entre AGAPEO et SISAL sur les opérations financées sont déjà en place.

Si l'existence d'utilisateurs d'AGAPEO est ainsi bien prise en compte dans les travaux de la DHUP, il n'est néanmoins pas prévu de réaliser une interface spécifique avec cet outil. Dans le cadre du déploiement de la dématérialisation dans SPLS, les deux collectivités utilisatrices d'AGAPEO devront prévoir les coûts que représenteront la nécessité de garantir la sécurisation de leur outil, ainsi que la possibilité de transmettre des données (flux et pièces-jointes) aux partenaires.

### 3. Chantiers en cours

*Cf. pages 17 à 24 du support du séminaire*

**M. Przybylski, DHUP / PH4**

**V. Coutant, DHUP / PH4**

- Un **nouveau mode de gestion des habilitations** des maîtres d'ouvrage à SPLS sera prochainement testé par l'Ile-de-France, dans le cadre de sa deuxième vague de déploiement. Le GIP-SNE sera responsable de cette prise en charge.
  - Cette utilisation du GIP, qui prendra en charge les échanges sur les habilitations avec les référents SPLS jusque-là tenus par les chefs de projet régionaux, est ainsi expérimentée par la région Ile-de-France pour une campagne d'ouverture des droits. L'AORIF gardera la main sur la remontée d'une liste de référents SPLS dans les organismes maîtres d'ouvrage.
  - Si l'expérimentation se révèle satisfaisante, le GIP-SNE pourra progressivement élargir son périmètre à la gestion des habilitations à d'autres parties du SI Logement, et assurera ainsi la sécurisation des droits avec une vision transverse.

- Le **renseignement des dates manquantes de déclaration d'achèvement des travaux ou de clôture d'opérations** pourra éventuellement être réalisé par intégration dans l'outil.
  - Certains services instructeurs disposent ainsi de documents de type Excel, précisant les dates (effectives et prévisionnelles) triées par n° d'opération. L'intégration de telles données avait été expérimentée avec succès par la région Pays de la Loire.
  - A terme, le renseignement de ces éléments dans l'outil SPLS pourrait remplacer le dépôt d'une pièce justificative.
  - Bien que cette saisie soit obligatoire, la DHUP n'impose pas de date butoir nationale.
- Une **nouvelle version de l'infocentre SISAL** est en cours de développement et sera mise en production au quatrième trimestre 2016.
- De **nouveaux rapports** seront prochainement créés dans l'infocentre pour prendre en compte les nouveaux périmètres des régions.
  - Des DREAL seront contactées mi-2016 par la DHUP pour participer à la réflexion sur les rapprochements à effectuer.
- L'intégration dans SISAL de modules consacrés à SITADEL (suivi des permis de construire) et Chorus (gestion financière) donne lieu à des **appels à candidature**.
  - Les DREAL et les AR HLM sont invitées à proposer leur candidature pour expérimenter le module SITADEL. Il est à noter que le suivi actuel des permis de construire sur le territoire est extrêmement hétérogène selon les gestionnaires.
  - Les DREAL sont également appelées à proposer leur candidature pour expérimenter le module dédié à Chorus.
- L'expérimentation de **RPLS au fil de l'eau** (immatriculation en continu) représente un enjeu statistique, lié à la possibilité de lier le flux et le stock des logements sociaux construits et mis en service.
  - Le numéro présent dans SPLS, c'est-à-dire le numéro de décision de financement de l'opération, est ainsi indiqué dans les données à renseigner dans RPLS. Ce numéro, homogène sur l'ensemble du territoire français, existe également pour les opérations dont les informations sont issues de l'application AGAPEO.
  - Les chefs de projet régionaux sont invités à faire remonter si nécessaire à l'équipe projet nationale d'éventuelles difficultés liées à SPLS dans le renseignement des informations RPLS.
- Les réflexions en cours de **l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)** portent sur l'étude des capacités de levier des outils existants pour l'instruction et la programmation du logement social, dans le cadre du Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU) 2.
  - Le fait d'éventuellement retenir l'outil SPLS par l'ANRU permettrait d'assurer la création d'un guichet unique du financement du logement social pour les maîtres d'ouvrage.

## Questions

**Quels sont les moyens du GIP-SNE pour assurer la gestion des habilitations des maîtres d'ouvrage franciliens à SPLS ?**

Actuellement, le GIP-SNE consacre une personne à ce travail. Pour rappel, le budget du GIP-SNE ne fait pas partie du budget du programme 135 (programme dédié « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »). Dans le cas où l'expérimentation francilienne se révèle concluante, le GIP-SNE assurera principalement pour SPLS la gestion courante des habilitations, c'est-à-dire les demandes marginales de suppression ou de création de droits, liées notamment aux mouvements internes des organismes.

**Est-il possible d'obtenir par territoire la liste des opérations pour lesquelles des dates de déclaration d'achèvement des travaux ou de clôture sont manquantes ?**

Ces informations pourront effectivement faire l'objet d'une requête spécifique dans l'infocentre SISAL. Les résultats de cette extraction de données pourront être envoyés aux équipes projet régionales.

**Les réflexions de l'ANRU sur l'identification d'un outil doivent-elles aboutir dans un temps déterminé ? Prennent-elles en compte la difficulté pour les maîtres d'ouvrage de proposer des opérations à la fois en droit commun et en droit ANRU ?**

Les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage sont bien notées. Ces éléments seront pris en compte dans l'étude d'opportunité.

#### 4. Présentation de SPLS V3

Cf. pages 26 à 35 du support du séminaire

#### V. Coutant, DHUP / PH4

- La **géolocalisation**, nouvelle fonctionnalité de SPLS depuis la version 3, permet de géo-localiser des opérations et des résultats de recherche.
  - L'API utilisée est l'API IGN, qui permet également de faire apparaître les limites des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) en fond de carte.
  - Cette API avait déjà été utilisée pour l'application SYPLO (suivi des demandes prioritaires de logement), l'ensemble des fonds de carte disponibles dans SYPLO est ainsi accessible dans SPLS.
- L'ajout d'indicateurs dans l'onglet « **Infos d'avancement** » répond également à une demande des délégataires, afin de disposer d'un récapitulatif des étapes de l'instruction, d'identifier le rythme et les étapes représentant des goulots d'étranglement.
  - Les éléments calendaires ainsi recensés donneront une vision claire de l'activité générale et des temporalités de la programmation.
  - Le renseignement de ces dates est considéré comme facultatif dans l'application, une communication des chefs de projet régionaux auprès des gestionnaires contribuera à la bonne saisie de ces éléments.

- La fonctionnalité « **bourse aux opérations** » est également accessible aux instructeurs délégués. Des messages d'alertes sont envoyés aux maîtres d'ouvrage du territoire pour leur proposer de candidater (en versant alors une pièce descriptive de l'opération candidate).
  - D'autres messages pourront éventuellement être envoyés aux maîtres d'ouvrage sur une échelle plus large que le seul territoire de gestion. Ce point, laissé techniquement à la discrétion de l'instructeur, sera à discuter au niveau local.
- Les instructeurs locaux pourront désormais créer jusqu'à vingt **paramètres locaux** supplémentaires pour leur territoire.
  - Le cas par cas étant opérationnellement peu pertinent, les paramètres locaux seront enregistrés dans l'infocentre sous un même nom pour l'ensemble des gestionnaires. Il conviendra de conserver un tableau de correspondance liant les noms des paramètres au niveau local à ceux, génériques, inscrits dans l'infocentre.
  - Tout format, y compris menu déroulant, sera possible pour ces paramètres.
  - Il est à noter que ce montant de vingt paramètres locaux pour un territoire représente un maximum, et qu'une telle demande de détails ne peut être pertinemment demandée pour des opérations au stade de la programmation.
- Une fonctionnalité liée à la dématérialisation concerne l'ajout de **verrous et contrôles** dans le versement des pièces justificatives dans SPLS. La liste des pièces et des verrous conséquents sera adaptée selon les résultats de l'expérimentation en cours en Bretagne et en Pays de la Loire.
  - L'équipe projet nationale sera en mesure d'agir directement (et non à travers sa maîtrise d'œuvre) sur les verrous et contrôles mis en place dans l'application.

## Questions

### ***La géolocalisation est-elle accessible à tous ?***

Oui, elle est accessible également en profil lecteur, et tant pour les maîtres d'ouvrages que pour les gestionnaires Etat ou délégués. La géolocalisation est limitée aux périmètres d'habilitation des utilisateurs. Ainsi, un maître d'ouvrage ne verra que les opérations de son organisme, et un gestionnaire les opérations de son territoire.

Les coordonnées XY et les parcelles cadastrales seront également mises à disposition dans l'infocentre SISAL dans un second temps.

### ***Est-il également possible de géolocaliser le RPLS ?***

L'outil RPLS et l'outil SPLS sont deux projets différents, il n'est donc pas possible dans SPLS de géolocaliser des informations RPLS.

### ***Est-il possible de disposer dans SPLS du fond de carte de géolocalisation des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ?***

Si ce fond de carte existe dans l'API IGN, et notamment s'il est disponible dans SYPLO, il sera possible de le faire remonter dans l'application.

**Les opérations déjà saisies ont-elles été géolocalisées ?**

Oui, ce rattrapage a été effectué pour la quasi-totalité des opérations, c'est-à-dire pour les opérations sur lesquelles des informations suffisantes d'adresse, de repères ou de cadastres avaient été saisies. Un rattrapage sera à prévoir pour les opérations dont l'adresse aura été mal renseignée.

**Est-il possible d'imprimer les cartes obtenues à partir des géolocalisations ?**

Oui, un raccourci est disponible pour cette impression directement dans la barre de tâche apparaissant dans les cartes dans l'application.

**La fonctionnalité « bourse aux opérations » s'appuie-t-elle sur le maître d'ouvrage fictif, utilisé dans les régions par les instructeurs pour créer des opérations eux-mêmes ?**

Techniquement, il s'agit effectivement de cette fonction ; néanmoins la possibilité pour l'instructeur d'utiliser « le maître d'ouvrage fictif » afin de créer directement dans Galion une opération qu'il porte (par exemple pour le compte d'un maître d'ouvrage aux effectifs trop petits pour disposer d'un accès à SPSLS) est bien maintenue.

**Un maître d'ouvrage peut-il répondre à une bourse aux opérations déclenchée dans une autre région ?**

A priori, ce maître d'ouvrage ne reçoit pas le mél de notification d'alerte sur cette bourse aux opérations se déroulant hors de son périmètre. Il a néanmoins accès à cette information à travers la sous-rubrique « Gestion des opérations ».

**Est-il possible de rechercher une opération par son nom, ou faut-il rechercher par localisation ou numéro ? Est-il possible de rechercher des opérations par gestionnaires ?**

La recherche d'opération est possible par nom ou par morceau de nom ; et également par gestionnaire.

**Où apparaissent les paramètres locaux dans SPLS ? Et dans SISAL ?**

Pour le maître d'ouvrage dans l'application SPLS, ces paramètres apparaissent dans l'onglet « Infos aides principales » dans un tableau distinct accessible à partir du menu déroulant. Pour l'infocentre SPSLS, ces éléments apparaîtront à travers deux indicateurs : le nom de cet élément (par exemple « donnée 1 ») et sa valeur.

**Les états récapitulatifs comporteront-ils encore l'apostrophe présente en début de chaque case des tableaux extraits ?**

Oui, cette apostrophe est actuellement encore présente et rend nécessaire une manipulation pour obtenir une base de données directement exploitable. Cette anomalie est en cours de traitement. En attente de cette résolution, les manipulations possibles sont décrites dans la FAQ SPSLS (3<sup>ème</sup> question



de la page <http://www.financement-logement-social.territoires.gouv.fr/infocentres-et-fonctionnalites-analytiques-a1438.html>).

Pour rappel, les états récapitulatifs ne seront pas disponibles dans la base école mise à disposition des chefs de projet régionaux.

**Est-il possible de mettre à disposition des profils d'états récapitulatifs correspondant à des profils d'utilisateurs de l'application ?**

Cette demande est notée par l'équipe projet nationale, et pourrait éventuellement être prise en compte d'ici avril 2016.

**Les états récapitulatifs intégreront-ils la typologie et le nombre d'opérations ?**

Oui, ces données pourront apparaître dans les états et seront à sélectionner comme critères de tri.

**Est-il possible d'ajouter dans les notifications et dans les méls de notifications le nom complet de l'opération concernée, et non uniquement son numéro ?**

Il semblerait que cette situation soit hétérogène selon le type de notification ; une revue devra être faite par la DHUP pour garantir la mention du nom de l'opération dans ces messages.

## 5. Retours sur la dématérialisation

Cf. pages 36 à 39 du support du séminaire

**V. Coutant, DHUP / PH4**

**M. Bastiat, DHUP / PH2**

- L'objectif (non réglementaire, mais fixé lors du contrat signé avec le SGMAP) pour la généralisation de la dématérialisation dans SPLS est au **1<sup>er</sup> janvier 2017**. Il s'agit là d'une date de début de généralisation.
  - Les chartes de gestion devront être légèrement modifiées en conséquence. En effet, la dématérialisation induira une modification d'éléments de calendrier du processus d'instruction. La mécanique générale, quant à elle, ne devrait pas être impactée dans un premier temps, à l'exception de la mise en place future de la maquette numérique.
- La dématérialisation dans SPLS-Galion est d'ordre réglementaire, à travers le projet de décret *portant diverses dispositions relatives aux modalités d'instruction des demandes d'agrément de logements locatifs sociaux*.
  - Il est à noter que le décret n'oblige pas les maîtres d'ouvrage et services instructeurs à entrer dans une démarche 100% dématérialisées dans un premier temps. Il indique toutefois que le seul outil de dématérialisation de la demande d'aide à la pierre est SPLS-Galion.



- L'expérimentation de la dématérialisation est en cours dans les régions Bretagne et Pays de la Loire. Ces deux régions seront prochainement rejointes par deux territoires de la région Centre-Val de Loire.
  - Ces fonctionnalités propres à la dématérialisation comportent notamment la gestion d'une messagerie instantanée en ligne, la demande de paiement en ligne, le partage de documents justificatifs dématérialisés, et la demande de modification en ligne.
  - L'actualisation de la liste des pièces justificatives nécessaires pour la programmation ou l'instruction d'un dossier sera mise à jour ultérieurement (en 2017) selon les résultats de l'expérimentation en cours en Bretagne et en Pays de la Loire.
- Les retours déjà effectués par les régions expérimentatrices devront être complétés et corrigés par les nouvelles fonctionnalités permises dans SPLS V3.
  - Les retours permettent de confirmer le besoin d'un accompagnement fort des services à la conduite du changement, notamment en ce qui concerne la dématérialisation dans les échanges internes aux services instructeurs.
    - Un questionnaire particulier porte sur le fait que certains services instructeurs estiment nécessaire de refaire des opérations de contrôle sur des pièces, opérations déjà effectuées pour d'autres partenaires.
    - Ces éléments devront être abordés dans les conventions de délégation.
    - Une liste des outils disponibles pour les services (par exemple une liseuse automatique de maquette numérique de format Autocad) devra également être fixée et communiquée.
    - Des formations de rappel sur l'usage de SISAL seront probablement également à prévoir à l'intention des services instructeurs.
  - Des améliorations d'ergonomie seront également à opérer. L'expérimentation permettra de distinguer les pièces qu'il sera possible de conserver en mode dématérialisé et celles dont il faudra nécessairement disposer en version papier.

## **Témoignages des régions expérimentatrices de la dématérialisation dans SPLS**

*Le témoignage des deux équipes projet régionales s'est fondé sur un unique support de présentation, « 16\_03\_03\_exp\_demmat\_Bretagne-PaysdeLaLoire.odp ».*

### **Témoignage de la région Bretagne**

#### **M.-C. Lilas et M. Faucon, DREAL Bretagne**

- L'expérimentation de la dématérialisation a été lancée en Bretagne en octobre 2015, soutenue par les trois chefs de projet régionaux (un chef de projet est issu du cercle dédié aux délégataires, nombreux, de la région).
  - Cette expérimentation s'appuie sur des acteurs gestionnaires représentant l'ensemble des catégories d'acteurs (délégataire de type 2, délégataire de type 3, gestionnaire Etat) et deux maîtres d'ouvrage.

- L'expérimentation a porté uniquement sur les opérations dont le dossier n'avait pas encore été déposé pour la programmation, et sur les opérations dont la demande d'acompte ou de solde n'a pas encore été déposée pour le paiement.
  - En raison d'un calendrier de dépôt particulièrement bien respecté par les acteurs de la région, l'expérimentation sur les opérations à déposer n'est actuellement pas représentative en volume.
- Les difficultés rencontrées portent sur la question de la responsabilité de l'impression finale des dossiers pour les gestionnaires, notamment pour les plans en format A0.
  - Cette impression est en particulier demandée entre les services métiers et les services comptables.
  - Un accompagnement à la conduite du changement sera nécessaire sur ces pratiques.
- Un bilan de l'expérimentation se tiendra en septembre 2016.

## Témoignage de la région Pays de la Loire

### V. Demoulin, DREAL Pays de la Loire

- L'expérimentation de la dématérialisation dans SPLS a été lancée dans les territoires du Pays de la Loire en septembre 2015. Comme pour la Bretagne, une réunion bilan se tiendra au second semestre 2016.
  - Cette expérimentation se caractérise par une grande implication des services tant maîtres d'ouvrage qu'instructeurs dans la démarche.
- Les chefs de projet régionaux constatent le besoin d'une actualisation de la charte régionale de gestion, portant notamment sur l'organisation interne des services en particulier instructeurs.
- Les expérimentateurs de la région Pays de la Loire ont remonté plusieurs propositions d'amélioration de l'outil, que ce soit d'un point de vue ergonomique, ou opérationnel.
  - Certaines propositions concernent l'ensemble de l'application SPLS-Galion, comme le caractère estimé peu explicite de la dénomination « Infos d'avancement », qu'il est proposé de renommer « Infos financières » (l'onglet comporte plusieurs données clés, telles que la décision, l'acompte, ou la fiche analytique et technique de l'opération).
  - Des retours ont également été faits sur la gestion des fichiers, jugée trop chronophage du fait des nombreux allers-retours entre les pages pour ajouter des pièces ou en supprimer, qui doit transiter par une validation du service instructeur.
  - D'autres retours concernent la mise à disposition pour les maîtres d'ouvrage des pièces Fiche analytique et technique (FAT) et Attestation de paiement, l'explicitation de la liste des pièces justificatives existantes, l'absence de contrôle sur le renseignement de la date de service dans Galion, et la mise en place d'un contrôle sur le versement de la convention APL.

## Conclusion et prochaines étapes

*Cf. pages 41 à 43 du support du séminaire*

## **M. Przybylski, DHUP / PH4**

- L'équipe projet nationale remercie les participants à ce séminaire, chefs de projet régionaux, partenaires ou autres services de la DHUP, et souligne le fait que le projet SPLS est un projet basé sur l'intelligence collective.
- Le comité de pilotage national SPLS, qui réunira tous les partenaires stratégiques du projet, se tiendra le mardi 15 mars 2016, à Paris.
  - Un appel à candidature est lancé auprès des régions afin d'héberger le comité de pilotage national suivant, en juillet 2016.
- Les prochaines conférences téléphoniques des chefs de projet se tiendront le vendredi 1<sup>er</sup> avril.
- Des sessions de formations aux infocentres avec un profil Créateur à destination des partenaires seront organisées les 12 et 14 avril 2016 et auront lieu au CVRH de Paris. Une troisième session reste à fixer courant mai.